

été admis dans le premier semestre est assez important pour faire juger du service rendu par l'institution. Ces effets sont arrivés au chiffre de 2,361,653 f. 12 c. Les escomptes sur récépissés de marchandises à la somme de 179,412 f. 10 c.

Nous terminerons, en répondant par une considération générale à une objection qui nous a été faite. Les partisans exagérés de la liberté commerciale ne peuvent souffrir que l'on régularise, pour le bien de la grande association française, les moyens de soutenir son activité. Soucieux de leurs intérêts privés, ils voient avec peine l'institution combinée de la Banque de France avec les Comptoirs nationaux, parce que, disent-ils, c'est monopoliser les moyens de crédit et absorber ainsi la liberté individuelle.

Les chemins de fer, ces grandes voies de communication, détruisent-ils les moyens de transport dont on se servait sur les routes ordinaires ? Non, ceux-ci se reportent vers des contrées dont les communications étaient difficiles ; c'est ainsi qu'ils rapprochent les distances, et permettent aux habitants de ces contrées isolées d'utiliser un temps précieux qu'ils perdaient par la difficulté du déplacement.

Il en est de même de l'organisation de la Banque nationale et des Comptoirs. La Banque est la grande voie de crédit ; les Comptoirs nationaux, les embranchements ; les banques particulières, les aboutissants, voies libres de circulation. Ainsi, peut-il y avoir monopole, lorsqu'une institution fonctionne pour tous et avec tous. N'est-ce pas la fondation de la République financière ?

VIVIER aîné,

Membre du Conseil d'administration
du Comptoir d'escompte de Lyon.